

LES ACTUALITES

■ Organisation du télétravail.

Elargissement au réseau et à l'appui réseau.

Pour éviter tout problème dans sa mise en œuvre, il nous semble important de vous rappeler certaines recommandations :

cette pratique est soumise à des obligations règlementaires liées au règlement intérieur et au code de déontologie, et à une vigilance particulière en matière de risques. Le télétravail est organisé sous la responsabilité du management, sous conditions de capacité de connexion à domicile du salarié, et des éventuelles contraintes personnelles (enfants en bas âge et potentielles situation de risque psychosocial), de respect des échanges et de la sécurité des opérations. A ce propos, si vous êtes concerné par une situation qui vous empêche de télétravailler, vous devrez confirmer cette impossibilité par mail à votre manager avec copie à votre RRH. Cette clarification et ce formalisme associé ont été exposés aux directeurs de secteur par la direction exploitation.

Enfin, le rendez-vous client en vidéo n'est pas autorisé lorsque vous télétravaillez de votre domicile. Et, concernant les salariés restés en poste dans les points de vente, la direction a rappelé que les rendez-vous clients devaient se réaliser à distance.

■ Congés spéciaux 2021.

Le nouveau calendrier est disponible.

La CFDT a obtenu la fermeture des agences les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021. Nous avons initialement proposé que ces deux demi-journées soient offertes par la direction eu égard aux efforts déployés par les salariés pour développer l'activité commerciale et surperformer (sans modération) dans cette période difficile. La direction ayant refusé de nous l'accorder gracieusement a cependant accepté l'idée d'anticiper une 1/2 journée sur le quota des jours de congés spéciaux 2021. N'hésitez pas à consulter l'univers « ressources humaines » dans PIXIS pour prendre connaissance du calendrier des congés spéciaux 2021 !

Remarques pour les retardataires : vous avez jusqu'au 31 décembre pour liquider les congés spéciaux 2020.

■ Compte personnel de formation.

Ne perdez pas vos droits acquis !

Bonne nouvelle ! La date butoir pour transférer les droits individuels à la formation (DIF) acquis avant 2015 est repoussée au 30 juin 2021. Donc, si vous ne l'avez pas déjà fait, n'attendez plus pour ouvrir votre compte CPF en ligne (moncompteformation.gouv.fr) et reportez le nombre d'heures acquis (cette information figure sur votre bulletin de salaire de décembre 2014).

N'hésitez pas à relire, sur ce sujet, le dossier du P'tit journal N°211 de décembre 2019. Espérons qu'avec l'annonce de ce nouveau report, les salariés du CMNE vont enfin réaliser ce transfert et ne pas le remettre à plus tard au risque de se priver de droits pour financer leurs projets de formation certifiante ou diplômante !

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| ■ Actualités.....1 | ■ Félicitations.....2 |
| Organisation du télétravail | ■ Carton Rouge.....2 |
| Congés spéciaux 2021 | ■ Le chiffre.....2 |
| Compte personnel de formation | ■ Décryptage.....2 |
| ■ Edito1 | Effectif CDI du CMNE |
| ■ Le dossier du mois....2 | ■ Repères2 |
| Rapprochement CMNE/CMAF | |

EDITO

Les banques européennes sont sous la pression des autorités monétaires et notamment de la BCE pour améliorer leur rentabilité. Ceci afin de permettre de présenter des fonds propres améliorés et d'ainsi faire reculer le risque systémique. Certaines banques sont particulièrement visées. Le groupe Société Générale, sous les feux de la rampe, est tenu de se réformer en réorganisant son réseau et en améliorant la performance de son activité BFI.

Le rapprochement CMNE/CMAF ne répond pas à de telles exigences, même si l'on a connu récemment quelques remarques désobligeantes sur la situation de la part de la BCE. Nous savions qu'il arriverait un jour. Aujourd'hui, nous connaissons son échéance!

Gageons que cette décision stratégique aura été la bonne à l'aube d'une crise économique certaine et du renforcement-durcissement des normes imposées aux banques. Il y aura des difficultés, notamment dans les services fédéraux. Cependant, ne jouons pas sur la crainte. voyons cette évolution profonde comme une opportunité dans un jeu gagnant-gagnant. C'est notre vœu. C'est sur cette base que la CFDT entend travailler sur ce projet. ■

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDELDE philippe.vandvelde@cmne.fr

... Mariage de raison ?

Lorsque la CFDT interpellait, il y a plus de 10 ans, la direction générale sur la question de la fusion avec CM11, Éric CHARPENTIER répondait : « je n'en n'ai ni le mandat politique ni une obligation liée à la situation financière » ! Aujourd'hui, ou plutôt le 15 janvier 2021 les Présidents valideront probablement le principe de l'adhésion du CMNE à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'objectif étant que la « convergence » se fasse au 1er janvier 2022. Nous pourrions même parler de mariage si l'on reprend les propos d'Éric CHARPENTIER quand celui-ci s'exprime sur la santé financière et parle du CMNE comme d'« une mariée affriolante ».

Pour les « non initiés », Le C.M.A.F. s'appelait Groupe Crédit Mutuel – CM11 jusqu'en novembre 2018. Depuis deux autres fédérations ont adhéré : Antilles-Guyane et Massif Central. L'arrivée prochaine du CMNE en fera donc la 14^{ème} fédération adhérent à CMAF.

Vous l'avez sans doute remarqué à la

lecture de la communication du 17 novembre, les mots utilisés sont : « rapprochement », « convergence ». En effet, il a bien été rappelé « qu'il ne s'agit pas d'une fusion, encore moins d'une absorption, mais d'une adhésion volontaire des caisses locales du CMNE à un outil financier et technique commun, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel » !

Maintenant que nous connaissons le

« Une mariée affriolante » !

cap que veut prendre le CMNE, et dont les impacts seront lourds à tous les niveaux, il nous paraît indispensable de bénéficier des compétences de professionnels en commandant une expertise sur les orientations stratégiques du CMNE et leurs conséquences dans ce contexte.

Dans quelques semaines la direction



et les organisations syndicales vont multiplier les réunions portant sur l'ensemble des conséquences sociales de ce rapprochement, sans oublier les conséquences économiques et financières. Force est de constater que les salariés sont inquiets. Une inquiétude qui s'ajoute aux interrogations liées à la pandémie. Des rumeurs, des infox commencent à circuler... Pour les enrayer, et même si nous ne sommes pas dans la cogestion, la CFDT, en tant qu'organisation syndicale responsable, a demandé qu'une communication efficace, transparente et sans ambiguïté, soit faite de la part de la direction à chaque étape du processus de rapprochement. Durant cette période, la qualité du dialogue social qui doit s'instaurer entre les partenaires sociaux sera déterminante.

Nous espérons que la direction du CMNE est et restera dans le même état d'esprit, comme le préconise le Président THERY qui souhaite que les structures adhérentes à la CFCM s'approprient le dialogue social. ■

FELICITATIONS

Aux élus de Béobank issus des récentes élections professionnelles. Il est prévu qu'après le rapprochement, CMAF prenne le contrôle à 51% de Beobank tout en laissant son animation aux dirigeants et aux équipes de CMNE.

CARTON ROUGE

A Denis VANDERSCHULDEN, pour avoir volontairement tardé à réunir le CSE suite à l'annonce le 30 octobre de ce deuxième confinement. Ce n'est qu'après les relances répétées des organisations syndicales et l'intervention de l'inspection du travail que l'instance CSE a enfin pu se réunir le

12 novembre. De plus, la période pouvant s'avérer anxiogène et source de stress, nous déplorons que la direction n'ait pas communiqué pour modérer la course aux objectifs et la surperformance.

LE CHIFFRE 20

C'est l'âge de votre P'tit journal préféré. Un bel âge pour ce support de communication (allez, ne soyons pas modeste) qui s'est hissé à la 1^{ère} place des diffusions syndicales dans l'entreprise. Souhaitons que malgré les incertitudes sur le devenir du CMNE, nous puissions continuer à rédiger notre bulletin d'information et à fêter les 25 ans du P'tit journal !

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 489 salariés au 30/09/2020.

| | Points de vente | Appui réseau * | Services fédéraux | Total |
|-------|-----------------|----------------|-------------------|-------|
| 2005 | 2009 | 207 | 712 | 2928 |
| 2016 | 1424 | 566 | 589 | 2579 |
| 2017 | 1373 | 566 | 578 | 2517 |
| 2018 | 1334 | 605 | 596 | 2535 |
| 2019 | 1303 | 609 | 569 | 2481 |
| 2020 | 1294 | 600 | 541 | 2435 |
| Écart | -715 | +393 | -171 | -493 |

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 03/11
C.S.E : 17/11
C.S.S.C.T. Pas de réunion

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

Taux horaire brut : 10.15 €
Taux horaire net : 8.05 €
Mensuel brut : 1.539.42 €
Mensuel net : 1.218.60 €

INFLATION

0.10 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/20)

Revenus nets ≤ 69.309 € / an
Deux enfants : 131.95 €
Revenus nets ≤ 75.084 € / an
Trois enfants : 301.00 €
Revenus nets ≤ 80.859 € / an
Quatre enfants : 470.07 €

RSA (01/04/20)

1 personne seule: 564.78 €
1 couple : 847.17 €
1 couple + 1 enf : 1.016.60 €
1 couple + 2 enf : 1.186.03 €
Enfant suppl.: 225.91 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner :

CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

